

Formulaire d'adhésion



Parts sociales

Je souhaite devenir membre et placer [] briques sous forme de parts sociales (1 brique = CHF 10'000.- = 50 parts sociales).

Je choisis le taux d'intérêt suivant :

- 2,0 % (je déciderai d'éventuelles donations au cas par cas chaque année)
- 1,5 % (donc donation de 0,5 % par an, MERCI)
- 1,0 % (donc donation de 1,0 % par an, MERCI)
- 0,5 % (donc donation de 1,5 % par an, MERCI)
- 0,0 % (donc donation de 2,0 % par an, MERCI)

Votre donation est versée dans notre fonds de solidarité pour l'étude des projets d'écovillages à venir, c'est très utile !

Données

Madame Monsieur

Courriel (e-mail) :

Nom :

Prénom :

(écrire très lisiblement SVP car vous recevrez les informations de l'Assemblée Générale de la coopérative à cette adresse e-mail)

Nationalité :

Téléphone :

Rue n° :

Année de Naissance :

IBAN :

NPA Commune :

(compte sur lequel vous souhaitez recevoir vos intérêts annuels sur parts sociales)

Commentaires

J'aimerais une offre de contrat de bail dès maintenant pour moi ou une personne dont je me porte garante, SVP contactez-moi.

Date, signature-s :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement de la coopérative (version approuvée à l'AG du 31 mars 2017) et les statuts du 28 mars 2015.

Formulaire à envoyer par poste à : **Bâtir Groupé, Rue de la Gare 5, 1091 Grandvaux**
ou par courriel à info@batirgroupe.org

Aide pour le remplir au 076 376 97 76 ou 021 311 30 47

Comment placer et récupérer ses fonds ?



- 1 Vous **remplissez le formulaire** d'adhésion et y déterminez la somme investie en parts sociales (1 brique = CHF 10'000.- = 50 parts sociales).
- 2 Nous vous envoyons une **confirmation d'acceptation**, avec un bulletin de versement.
- 3 Vous **effectuez le paiement**. Cela vous donne automatiquement droit à demander un bail pour les logements vacants des écohabitats disponibles, pour vous ou une personne dont vous vous portez garant-e, et à figurer sur la liste d'attente pour les nouveaux logements à construire. La preuve de paiement fait foi pour nos comptes et vos impôts.
- 4 Chaque année pendant l'**Assemblée Générale**, vous recevez le rapport d'activité, les comptes et le rapport d'audit (fiduciaire). Vous recevez aussi une demande pour que vous vous déterminiez sur la somme que vous souhaitez recevoir sur les intérêts qui vous sont dus. Vous pouvez ainsi choisir si vous souhaitez faire une donation partielle de vos intérêts, cela permet de financer les nouveaux projets immobiliers écologiques. Puis, à fin avril chaque année, la coopérative vous verse vos intérêts et vous envoie une attestation pour vos impôts.
- 5 **Restitution de vos fonds**. Pour une gestion durable des fonds de la coopérative, notre politique est de s'engager à une restitution dans un délai de 3 à 4 ans. Nous proposons donc une échéance fixe de 4 ans à compter du jour de versement, renouvelable tacitement de 4 ans en 4 ans.
Néanmoins, si vous demandez une restitution anticipée, nous faisons tout le possible pour une restitution en 3 mois par tranche de CHF 50'000.- (cf. règlement chiffre C).

Chiffres-clés au 1^{er} août 2017

- 83 membres (sociétaires) ayant placé des fonds ;
- 35 locataires sur 4 éco-lotissements ;
- 2,3 millions de francs suisses placés par des membres en parts sociales ;
(fonds propres *alias* patrimoine)
- 3 projets immobiliers signés (propriétés en coopérative immobilière non spéculative) ;
- 3 nouveaux projets immobiliers à l'étude en Romandie ;
- 5 programmes d'innovation réalisés avec notre partenaire Smala ;
- 42 journées de stands réalisées en 3 ans dans la région ;
- Délai de restitution des fonds des membres à leur demande : 90 jours ;
- 100 % des demandes de restitution anticipée sont honorées dans les 3 mois ;
- Un règlement global, complétant les statuts ;
- Une stratégie 2025 réalisée avec les membres et validée par l'Assemblée Générale ;
- 10 articles de presse, 2 reportages télévisés et 1 émission de radio.